



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 novembre 2010

Le Conseil Municipal de la Commune de Venelles, s'est réuni en séance publique le 14 décembre 2010 à 18 heures 30, sous la présidence de Jean-Pierre SAEZ, Maire de Venelles.

Présents :

Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Arnaud MERCIER, Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Jacques LEGAIGNOUX.

Pouvoirs :

Jean-Pierre BABULEAUD à Annie FABIANI (jusqu'à 20h03)
Christophe MARIN à Denis KLEIN (à partir de 19h54)
Sylvia GAMBA à Michel GRANIER
Martine POPOFF à Marcelle EURIAT
Gérard PEREZ à Jean-Pierre MERLIN
Inès KARAOUI à Nicole CARETTE
Claire PINHEIRO à Hedwige PLANTIER

Absent :

Serge BRIANÇON

Secrétaire de séance : Nicole CARETTE, élue à l'unanimité.

Le procès verbal du 17 novembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

Inscription à l'ordre du jour d'une délibération urgente.

En effet, par délibération n°168/2010 du 17 novembre 2010, le conseil municipal s'est prononcé sur une modification des tarifs applicables aux centres aérés de la Commune, intégrant le quotient familial et compatible avec la convention « Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles » établi par la Caisse d'Allocations Familiales ».

Or, le 17 novembre, nous ne disposons pas de cette convention.

Ce document ne nous est parvenu que postérieurement à l'acheminement des notes de synthèse afférentes au conseil municipal du 14 décembre.

Dans la mesure où il paraît que l'application de cette convention permettrait aux familles de bénéficier de ces stipulations avantageuses dès le 1^{er} janvier 2011, **il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter, s'ils le désirent par un vote favorable, cette délibération.**

UNANIMITÉ.

I – FINANCES ET SUBVENTIONS.

N°2010-185F-TAUX DE LA FISCALITE LOCALE - EXERCICE 2011.

Pierre Morbelli : je souhaiterais que l'on modifie la délibération. En effet, voir le taux de majoration par rapport à l'exercice précédent aurait été plus judicieux.

M le Maire : nous pouvons rajouter la phrase « Malgré les incertitudes pesant sur les ressources des Collectivités, la hausse est limitée à 3% par rapport aux taux de 2010 (2010 : 17.28 % pour la Taxe d'habitation, 26.02 % pour la taxe sur le foncier bâti et 32.33 % la taxe sur le foncier non bâti) »

Le Conseil Municipal décide de :

- EVALUER, dans l'attente de la communication des bases de la fiscalité, le taux des taxes locales pour 2011 comme suit :

Taxe d'habitation	17,80 %
Taxe foncière (bâti)	26,80 %
Taxe foncière (non bâti)	33,30 %

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Claire PINHEIRO, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAoui.

5 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOLO, Jacques LEGAIGNOUX.

N°2010-186F- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2011

M le Maire : je tiens à remercier les services et mes collègues qui ont fait attention à leurs dépenses. 2011 va être au cœur du dispositif financier de la Commune (vidéoprotection et sécurité) un véritable travail de fond a été fait. 2011 va marquer une amélioration fonctionnelle et une amélioration de la qualité de travail des agents par une réorganisation des services et des locaux. La Poste va déménager prochainement en nous laissant la totalité des équipements installés dans le local.

On parle de mettre des indicateurs par rapport à des ratios. Les chiffres sont ceux qui ont été établis par le service de la Trésorerie Municipale. Le receveur a d'ailleurs obtenu son quitus, sans réserve, pour le compte de Venelles. De facto nous pouvons nous en féliciter.

Jacques Legaignoux : nous avons prévu une intervention à propos du budget, nous l'annexons au procès-verbal.

**Que retenir du projet de budget 2011 ?
Intervention de l'opposition
Conseil municipal du 14 décembre 2010**

•Une nouvelle hausse des impôts

Après une augmentation de plus de 16 % entre 2008 et 2010, la majorité en place se propose d'augmenter encore de 3% les impôts cette année ; ce sera donc une augmentation de plus de 20 % (en intégrant la hausse des bases décidée chaque année par l'Etat) qu'auront eu à subir les Venellois en trois ans.

Il nous a été dit en Commission urbanisme qu'une hausse de 3 % ne représentait que quatre euros par mois ; une paille !!! Les Venellois sont riches ; ils peuvent bien payer !

Certes les revenus de nombreux Venellois sont bien supérieurs aux moyennes nationales et régionales mais d'autres ont du mal à joindre les deux bouts en fin de mois. Rappelons qu'avec ces hausses successives, ce sont plus de 240 euros que les ménages venellois doivent payer en impôts communaux supplémentaires chaque année.

Et quatre euros par mois, ce n'est pas rien. Nous estimons que lorsque des augmentations injustifiées s'ajoutent à celle de l'énergie, des transports, du logement, des assurances et du coût de la vie en général cela commence à faire beaucoup, beaucoup trop !

Surtout que la pression fiscale à Venelles par rapport aux autres communes de la même strate est loin d'être négligeable : **Sur la taxe d'habitation par exemple chaque Venellois paye 42 % de plus que les habitants des communes de même taille.**

•Et pourquoi cette augmentation ?

La logique budgétaire de l'équipe en place est simple : racler les fonds de tiroir et vendre les bijoux de familles comme en témoigne, par exemple, le rachat imposé au CCAS d'une partie de ses locaux.

La municipalité bénéficie pourtant de rentrées imprévues et non négligeables :

–33 000 euros de complément de dotation de solidarité de la part de la CPA ;

–200 000 euros de participation au fonctionnement de la bibliothèque (contre 40 000 euros auparavant)

Parce qu'il y aurait de gros investissements à réaliser cette année ?

Il faudrait déjà réaliser les travaux qui étaient prévus au DOB 2009 et qu'on nous ressort dans ce budget : vidéosurveillance, aménagement de l'allée du parc, climatisation de l'hôtel de ville,.....

Pour augmenter les frais de réception ? Accueillir Miss France, pardon miss Nationale ?
Oui en partie.

Mais surtout pour faire des niches et des petits paquets pour les prochaines années.

Il n'existe aucune nécessité d'augmenter les impôts cette année car grâce aux rentrées imprévues, le virement de la section de fonctionnement suffisait largement, pour une fois, à équilibrer le budget d'investissement. Mais ce sont toujours 120 000 euros de récupérés dans la poche des Venellois, et les contribuables ont largement le temps d'oublier d'ici la fin du mandat.

Rappelons que les Venellois ne sont pas des vaches à impôts !

Jacques Legaigoux : Nous allons finalement arriver à une augmentation de 20%. Les venellois sont « un peu plus riches que les autres » mais malgré tout il y a 30% des ménages non-imposables. Notre taxe d'habitation est supérieure de 42% par rapport aux communes de même strate. Et pourtant cette année, nous avons 200.000 € net de rentrées supplémentaires.

M le Maire : la fiscalité est la traduction de la solidarité. Je revendique cette solidarité. Si je peux aider Annie Fabiani pour améliorer la vie de certaines familles ou bien Michel Granier pour les demandeurs d'emploi en mettant à disposition des moyens supplémentaires, je le ferai et j'assume aussi les choix de mes collègues.

Jacques Legaigoux : le budget du CCAS a augmenté de 2,5% la hausse est donc inférieure à celle du budget de la commune.

Evelyne Coursol : je suis d'accord et la liste que je conduis aussi avec la notion de solidarité. Les 30% des personnes qui ne paient pas d'impôt devraient être aidées. Actuellement, la couche supérieure de la classe moyenne est, elle aussi, touchée. Les couches moyennes qui seraient en mesure de consommer se paupérisent de plus en plus et en « prennent plein la tête ». La pression fiscale pourrait être plus modérée.

M le Maire : le renforcement du tissu social est visé par le budget local. J'ai le sentiment que nous allons vers des « jours difficiles ». La fracture énergétique menace le lien social il est important d'anticiper cette situation.

Jacques Legaigoux : je répète que vous n'aviez pas besoin d'augmenter les impôts cette année.

M le Maire : nous étions hier, avec les services, dans la rue du Claou qui a bénéficié d'un million huit de travaux. Je reste persuadé que le renforcement des dispositifs locaux amène au renforcement du tissu social.

Evelyne Coursol : cette année les 3% d'augmentation vont renforcer l'indicateur de pauvreté réelle. Nous aurions pu faire en sorte que cette année soit plus calme.

Pierre Morbelli : « 3% » cela va devenir 4% ou 3,5% après la loi de finance. Cette augmentation des impôts locaux me paraît inutile. Vous adaptez les chiffres et comme l'avait dit Robert Chardon « on peut fait dire aux chiffres ce que l'on veut »

M le Maire : toi tu avais augmenté de 5% par an.

Pierre Morbelli : non, c'est un faux débat. Vous nous avez dépassés. Nous n'avions pas besoin d'augmenter la pression locale. Le budget d'investissement est prétentieux quant à la masse, les sommes ne seront pas affectées car les travaux ne sont pas réalisés.

M le Maire : pourrais-tu remplacer « prétentieux » par « ambitieux » ?

Pierre Morbelli : je veux bien, c'est bientôt Noël !

M le Maire : je recueille beaucoup de remarques de gens heureux et fiers d'habiter Venelles. Cette année nous allons faire de nombreuses inaugurations suite aux travaux réalisés, nous allons consommer beaucoup de cacahouètes.

Marie-Pierre Peyrou : les frais de protocole ont bien augmenté...est-ce du aux cacahouètes ?

Lydie Ardevol : la hausse des frais de protocole est imputable au jumelage et au Grenelle organisé sur la commune.

Arnaud Mercier : nous pouvons constater que notre capacité d'investissement est très importante par rapport aux autres communes.

Pierre Morbelli : forcément, vous n'avez jamais rien fait !

Jacques Legaigoux : la vente des logements du CCAS vous a bien aidé. Avez-vous d'autres logements cachés ?

M le Maire : notre commune vote le budget avant le 31 décembre. Ce parti, pris en 2007, est extraordinaire. Pour les appels d'offre, entre autre, car cela permet de bénéficier de 20% de réduction puisque les travaux sont réalisés en saison creuse. C'est la gestion la plus prudente possible.

Jacques Legaigoux : vous avez bénéficié d'un effet d'aubaine, ce n'était donc pas l'année pour augmenter les impôts.

Pierre Morbelli : pendant le mandat précédent, vous n'avez rien réalisé, donc aujourd'hui après 8 ou 10 ans il n'y a pas d'emprunts majeurs constitués et la dette de la commune a chuté puisque les emprunts sont terminés. Il est normal que la situation de la commune en 2010-2011 soit plus aisée car il n'y a plus d'investissements lourds.

M le Maire : il y a un domaine où les municipalités successives ont fait preuve d'intelligence : il n'y a pas eu d'emprunt toxique. Actuellement, nous renégocions sans cesse les emprunts ne serait-ce que pour gagner 600€.

Pierre Morbelli : entre 2000 et 2010, la commune a vu le nombre d'enfants baisser d'environ 150 enfants. La commune vieillit, nous n'avons donc plus besoin d'équipements obligatoires. Nous sommes maintenant sur des investissements de loisirs, d'où cette hausse d'impôts inadéquate.

Robert Chardon : le budget est le résultat d'une politique, nous souhaitons garder notre qualité de vie. La part de l'autofinancement est significative de notre responsabilité. Il n'y a pas de gloriole à avoir 2 ou 3 millions d'investissements : nous empruntons 1 million, nous obtenons 1 million de subvention et nous ajoutons l'autofinancement cela fait environ 3 millions.

Marie-Pierre Peyrou : pourquoi le combustible passe-t-il de 24 000€ à 70 000€ ?

Les services : nous avons peut-être sous estimé le montant des produits et la grande hausse des tarifs qu'ils ont subi.

Le Conseil Municipal décide de :

- VOTER le budget primitif de la commune de Venelles pour l'exercice 2011, équilibré en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 9.684.220 €

Section d'Investissement : 5.689.000 €

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Claire PINHEIRO, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI.

5 CONTRE : Pierre MORBELLI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOLO, Jacques LEGAIGNOUX

N°2010-187F- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AU CCAS – EXERCICE 2011.

Pierre Morbelli : il n'y a pas de fonds conjoncturel cette année ? L'association l'AVAH n'a pas pu faire le téléthon cette année. Une commune dynamique comme la notre ne peut pas laisser tomber cette manifestation.

Jean-Pierre Merlin : Venelles Accueil n'a eu que 500€ cette année donc une baisse de sa subvention car cette association possède un compte en banque bien garni et de plus elle ne pratique plus l'accueil des nouveaux venellois.

M le Maire : nous avons fait le 3 décembre 2010 à 18h une réception très intéressante pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Marie-Pierre Peyrou : je souhaiterais que l'on remette à plat les demandes de subvention en 2011. Il y a du dépoussiérage à faire.

Pierre Morbelli : il y a un travail considérable à faire sur la consommation des fluides : éclairage du stade, utilisation d'un four

Jean-Pierre Merlin : les 2 salles de sport regroupent 3 associations de gens responsables qui agissent de manière citoyenne. Le stade, par contre est toujours allumé et le gardien nous a fait part d'un problème de disfonctionnement dans la programmation.

Evelyne Coursol : il faudrait aussi revoir la subvention de la MJC.

Le Conseil Municipal décide de :

- VOTER une subvention de 410.000 € au CCAS, compte 657362,
- VOTER les subventions aux associations locales pour un montant global de 319.654,86 €, compte 6574, ainsi que ventilées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Attribution BP 2011
AAEV	10.000,00
AMICALE DES MOTARD	500.00
A.V.T.	12 000.00
AMICALE PERSONNEL	20 500.00
AMICALE SAP. FOR. PEYROLLES	200.00
AMIS DE BERDINE	500.00
ASSO. AIDE FORM COMPT.	400.00
BOULE VENELLOISE	2 500.00
CERCLE D'OR	5 000.00
Chorale VELENNA CANTA	300.00
COMITE DES FETES	25 000.00
COMPARSES ET SONS	8 000.00
CROIX-ROUGE PAYS D'AIX	300.00
DON DU SANG	1 300.00
ECOLE DES CABASSOLS	4 000.00
ECOLE MARCEL PAGNOL	2 000.00
ECOLE MAT. DU CENTRE	1 600.00
ECOLE MAT. DU MAIL	2 400.00

ECOLE M. PLANTIER	2 000.00
UOGEV ASSOCIATION	504.00
F.C.P.E.	300.00
GENEALOGIE VENELLOISE	600.00
GROUPE PARKINSON	300.00
JUDO-CLUB-VENELLOIS	21 000.00
JULES ET JULIE	300.00
LA COURBE ET LA PLUME	5 000.00
M.J.C.	41 100.00
PASSION VVT	800.00
P.E.E.P.	300.00
PING-PONG VENELLES	6 000.00
PREVENTION ROUTIERE	300.00
RECYCLAIX	400.00
SCOUTS UNIT. DE France	1 000.00
SOCIETE DE CHASSE	2 700.00
SPEEDY-CLUB-VENELLOIS	800.00
SUIVRE COUE	500.00
U.N.C. Section	2 300.00
UN POINT C'EST TOUT	750.00
USEP Aix en Provence	500.00
U.S.V.	22 000.00
Val de Durance Développement Durable	700.86
V.P.A.M.	2 900.00
VENELLES ACCUEIL	500.00
VENELLES-BASKET-CLUB	63 600.00
VENELLES-LOISIRS	5 000.00
VENELLES-VOLLEY-BALL	41 000.00
TOTAUX	319 654.86

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

19h54 Départ de Christophe Marin qui donne son pouvoir à Denis Klein.

N°2010-188F- DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA CAISSE D' ALLOCATIONS FAMILIALES ET A L'ETAT

Pierre Morbelli : est-ce-que vous êtes surs pour la DGE ?

M le Maire : je propose de rajouter « Solliciter à toutes fins utiles le soutien institutionnel de toutes collectivités publiques compétentes en ce domaine ».

Marie-Pierre Peyrou : puisque vous parlez de 2012 peut-on savoir qui aura la maîtrise d'ouvrage ?

Nicole Carette : ce projet vient d'être lancé, nous vous tiendrons au courant de son avancée.

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération.
- SOLLICITER l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales la plus large possible.
- SOLLICITER à toutes fins utiles le soutien institutionnel de toutes collectivités publiques compétentes en ce domaine.
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-189F- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE VENELLES ET L'ASSOCIATION « VENELLES BASKET CLUB » - AVENANT N°1.

M le Maire : puisque nous avons des représentants de l'Education Nationale au sein de ce conseil, je souhaiterais savoir si vous avez une idée sur l'évolution de la semaine de 4 jours.

Marie-Pierre Peyrou : nous aurons les résultats fin 2011.

Evelyne Coursol : Monsieur l'Inspecteur d'Académie est plutôt « contre » les interventions de personnels extérieurs dans les écoles. Actuellement la semaine de 4 jours ou de 41/2 jours coute cher et l'enseignement abandonne le partenariat avec les associations pour en arriver là.

M le Maire : je serais « pour » le développement des activités avec les enfants.

20h03 Arrivée de Monsieur Jean-Pierre Babuleaud

Jean-Pierre Merlin : Bernard Laporte disait que « le sport ne s'apprend pas à 20 ans mais dès la maternelle »

Le conseil municipal décide de :

- AUTORISER le Maire à signer avec le président du « Venelles Basket Club » l'avenant n°1, joint à la présente, à la convention pluriannuelle d'objectifs signée sur la base de la délibération N°173/2008 du 23 septembre 2008, qui modifie, par un article unique, les stipulations de l'article 4, en portant le montant total de la subvention versée à l'association à 172.800 euros sur la durée de son exécution par une augmentation de 9.000 euros du montant de la subvention versée au titre de la troisième année de validité (soit une augmentation de 54.600 à 63.600 euros), sous réserve de ce que ladite association mette tout en œuvre pour atteindre les objectifs, inchangés, figurant dans la convention initiale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-190F- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT POUR LE DÉBROUSSAILLEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX - EXERCICE 2011.

Marie-Pierre Peyrou : je souhaiterais une étude écologique par rapport à l'impact sur la faune et la flore.

M le Maire : le débroussaillage est une obligation administrative. Le code forestier demande aux propriétaires de débroussailler et le Conseil Général a demandé à ce que les poudrières soient traitées. A Venelles, nous sommes mieux protégés qu'ailleurs.

Notre région concentre les diversités de la flore et de la faune très importante.

Alain Quaranta : c'est bien beau de dire que l'on risque de détruire la faune et la flore, mais les broussailles amène des prédateurs alors qu'en débroussaillant de nouvelles repousses voient le jour ce qui laisse prospérer les petits animaux.

Marie-Pierre Peyrou : sur le bord de la route, il n'y a rien qui repousse.

M le Maire : les bords de route sont obligatoires.

Alain Quaranta : l'ONF essaie de conserver des ilots et ne fait plus le travail n'importe comment.

Evelyne Coursol : il faudrait intégrer cela dans l'agenda 21. Sur le site Saint Victoire, nous avons travaillé en concertation avec les chasseurs pour planter des sorbiers.

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER le plan de financement de cette opération.
- SOLLICITER l'aide de la Communauté du Pays d'Aix la plus large possible.
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

II – AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE.

N°2010-191J- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS : AVENANT N°1

Michel Granier : cette délibération précise le métrage et actualise les tarifs en vigueur sur le marché hebdomadaire de venelles.

Pierre Morbelli : avant nous n'étions pas assujettis à la TVA et maintenant nous le sommes.

Michel Granier : oui, c'est le gestionnaire qui est chargé de l'encaissement de la TVA.

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER la signature de l'avenant N°1 à la convention de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation des marchés communaux précisant les modalités d'application des tarifs et entérinant la possibilité de moduler le périmètre du marché ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

III- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

N°2010-192AT- RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ET D'AIDES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNE – EXERCICE 2011.

Lydie Ardevol : rien de nouveau par rapport à l'an dernier.

Marie-Pierre Peyrou : j'aurais aimé avoir un bilan sur le nombre de familles concernées et le retour sur investissement qu'elles ont obtenu.

Pierre Morbelli : il y a 50 personnes environ, cela devrait être facile.

M le Maire : nous assistons à une défaillance des entreprises qui ne disposent pas assez de compétences. Cela provoque une méfiance des possibles utilisateurs. Aujourd'hui nous nous partageons une caméra thermique, que nous récupérerons fin décembre. Elle va nous permettre de faire des analyses thermiques car pour l'instant nous faisons du pilotage à vue. De toutes façons, nous vous présenterons un bilan.

Pierre Morbelli : combien d'aides ont été demandées sur Venelles.

M le Maire : une vingtaine environ.

Le Conseil Municipal décide de :

- RECONDUIRE pour l'exercice 2011 le dispositif d'aides communales tendant à allouer des subventions d'équipement dans les cas résumés dans le tableau ci-avant ;
- DIRE que ces subventions seront attribuées pour les installations concernées selon les modalités fixées en annexe jointes à la présente et réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, par ordre de complétude des dossiers et dans la limite des crédits prévus à cet effet ;
- DIRE que les crédits seront inscrits, à hauteur de 20.000 euros, dans la section d'investissement du budget primitif 2011 de la commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-193AT- CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE.

Le conseil municipal décide de :

- DIRE que la présente délibération abroge celle portant le numéro 200/2007, devenue sans objet, et s'y substitue ;
- APPROUVER la signature d'une servitude d'aqueduc souterrain et de passage sur les parcelles BP51, BP68 au bénéfice de la Société du Canal de Provence, afin de permettre la mise en place d'une borne incendie sur la parcelle appartenant à l'Association pour le Développement du Service Notarial;
- CONCÉDER cette servitude à titre gratuit, pour autant que la Société du Canal de Provence s'engage, en cas d'aménagement communal sur les parcelles susvisées, à faire son affaire des travaux de déviation et de remise en état du terrain ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette servitude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-194AT- CESSIION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES LIÉS À CETTE OPÉRATION.

Marie-Pierre Peyrou : l'estimation des domaines peut être à plus ou moins 10% ?

Alain Quaranta : dans cette affaire, cela faisait des années que le propriétaire se battait pour régulariser sa situation.

Marie-Pierre Peyrou : en fait, l'estimation des domaines est interprétée comme on le veut ?

Robert Chardon : à partir du moment où c'est une cession de bien publique nous avons une liberté de 10%. Dans ce dossier, nous avons essayé de compenser en raison des 10 ans d'attente.

Pierre Morbelli : l'office du tourisme d'Aix en Provence a été surévalué lors de la vente, nous n'avons pas eu la même chose pour nos appartements de Venelles.

Caroline Clavel : c'est une situation qui dure depuis 25 ans et nous essayons de solutionner ce problème.

20H33 M le Maire interrompt la séance pour donner la parole à Monsieur Coueste.

Monsieur Coueste déclare qu'il trouve le prix raisonnable en raison de la cession qui date de 1995.

Evelyne Coursol : nous n'avons aucun souci par rapport à cette délibération mais je tenais à dire que le plan n'est toujours pas terrible.

Le conseil municipal décide de :

- AUTORISER M. le Maire à aliéner en faveur de M. Didier Coueste de la parcelle BR 53, d'une contenance de 594 m², classée en zone UE du Plan Local d'Urbanisme, pour un montant de 90.000 euros conformément à l'évaluation pratiquée par le service de France Domaine ;
- AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente correspondant à ce dossier et à le réitérer par acte authentique ;
-

ADOPTÉ PAR 27 VOIX POUR : Jean-Pierre SAEZ, Robert CHARDON, Annie FABIANI, Jean-Pierre BABULEAUD, Lydie ARDEVOL, Alain QUARANTA, Nicole CARETTE, Jean-Pierre MERLIN, Caroline CLAVEL, Michel GRANIER, Marcelle EURIAT, Hedwige PLANTIER, Léonce ROUBAUD, Marie-Catherine

LANFRANCHI-CAILLAUD, Sylvia GAMBA, Claire PINHEIRO, Denis KLEIN, Christophe MARIN, Françoise WELLER, Martine POPOFF, Arnaud MERCIER, Gérard PEREZ, Inès KARAOUI, Monique ALLARD, Marie-Pierre PEYROU, Evelyne COURSOL, Jacques LEGAIGNOUX.

1 ABSTENTION : Pierre MORBELLI.

IV – PERSONNEL ET RESSOURCES HUMAINES.

N°2010-195RH- RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2011 – RECRUTEMENT ET INDEMNISATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le conseil municipal décide de :

- EMETTRE un avis favorable sur toutes les mesures proposées précédemment pour mener à bien cette opération de recensement,
- AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute la procédure s'y rapportant,
- APPROUVER les forfaits d'indemnisation énoncés ci-dessus,
- DIRE que les crédits correspondants aux dépenses sont inscrits en section de fonctionnement du budget de la Commune,
- DIRE que la recette constituée par la dotation forfaitaire allouée à Venelles est inscrite en section de fonctionnement du budget de la Commune ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-196RH- MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU COMPTE ÉPARGNE TEMPS.

Le conseil municipal décide de :

- APPROUVER les modalités nouvelles de gestion du Compte Épargne Temps pour les agents de la Commune de Venelles ;
- DIRE que la présente délibération abroge celle portant le n°13/2008 du 15 janvier 2008 et s'y substitue ;

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

V – INSTITUTIONS.

N°2010-197AG-TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ – CONVENTION ENTRE LA PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET LA COMMUNE.

M le Maire : cela pourrait permettre de réduire la consommation de papier.

Pierre Morbelli : non jamais.

M le Maire : j'ai proposé à Madame le Président de la Communauté d'Agglomération de réduire les envois pour les bureaux et les conseils de communauté (3 tonnes de papier et frais d'envoi en Collissimo). Pour cela, sur la base du volontariat, les membres du bureau et du conseil pourraient être munis d'un IPAD

Le conseil municipal décide de :

- PROCÉDER à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Bouches du Rhône, représentant l'État à cet effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

N°2010-198AG- ADOPTION DE LA CONVENTION « AIDE AUX LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention « Aide aux Loisirs Équitables et Accessibles » (LEA) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20h54 Suspension du Conseil, la parole est donnée à la salle

21h03 Lecture des décisions

21h06 Fin de la séance

La secrétaire de séance

